

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE144474003**

**Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 26 mars 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

*Mme Émilie Thuillier*  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

*Mme Dida Berku*  
Ville de Côte-Saint-Luc

*Mme Karine Boivin Roy*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

*M. André Allard*  
Ville de Kirkland

*M. Richard Celzi*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

*Mme Marie Cinq-Mars*  
Arrondissement d'Outremont

*M. Jean-François Cloutier*  
Arrondissement de Lachine

*M. Richard Deschamps*  
Arrondissement de LaSalle

*Mme Marianne Giguère*  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

*M. Manuel Guedes*  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 26 mars 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE144474003, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE144474003**

**Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 - 7 soumissionnaires.**

À sa séance du 4 mars 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1144474003. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 mars 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE144474003 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère du Développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a eu pour effet le resserrement des normes qualitatives en plus d'imposer aux producteurs d'eau potable de nouvelles directives technologiques en ce qui a trait aux équipements et à leur mode d'exploitation.

Ainsi, des travaux majeurs de modernisation et de mise à niveau sont en cours depuis 2008 à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds afin de se conformer au règlement et au guide de conception des installations de production d'eau potable du ministère.

Le présent dossier englobe les travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et de l'ozone.

Les travaux à effectuer consistent principalement à :

- protéger, par des plates-formes temporaires, les bassins ouverts de production d'eau potable;
- cloisonner les filtres par des murs rideaux;
- construire de nouveaux murs de maçonnerie de blocs de béton;
- construire de nouveaux escaliers d'acier et de béton;
- remettre à neuf des sections de toiture après l'implantation de nouveaux équipements et pose d'écrans visuels avec panneaux d'absorption acoustique au toit;
- renforcer la structure;
- remplacer et ajouter des portes et fenêtres;
- remettre à neuf des finis de plancher, murs et plafond;
- appliquer des produits de protection contre l'ozone à l'intérieur des nouveaux bassins de contact.

Le montant des contingences (395 167,50 \$, taxes incluses) prévu au contrat représente 15 % du coût des travaux. Il servira, entre autres, pour :

- des imprévus pendant la réalisation des travaux de structure (démolitions additionnelles, ajouts de structures de renforcement);
- des imprévus liés aux travaux d'architecture (secteur filtration);
- des imprévus liés à la coordination des multiples lots qui seront actifs simultanément à l'usine;
- des imprévus en rapport au maintien de l'opération en continu de l'usine.

Des incidences de 150 000 \$ (taxes incluses) représentant près de 5% du coût total des travaux, sont incluses à la dépense totale et serviront, entre autres, pour des frais de laboratoire et d'analyse, des frais de contrôle de qualité de matériaux, des travaux de nettoyage et des équipements de sécurité.

Il est alloué à l'entrepreneur un délai de 300 jours de calendrier pour réaliser les travaux. Le devis contient des dispositions contractuelles relatives à des pénalités pour retard dans l'exécution des travaux et à des compensations suite à une suspension des travaux.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 5 novembre 2014. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 1<sup>er</sup> décembre 2014. Cinq addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. L'estimation des professionnels a été révisée en tenant compte des modifications apportées par ces addendas.

La durée de validité des offres est de cent quatre-vingts jours à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 29 mai 2015.

Des visites obligatoires des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du lundi 10 au lundi 17 novembre 2014 inclusivement ainsi que le mercredi 19 novembre 2014.

Il y a eu douze preneurs du cahier des charges et sept soumissionnaires. Il y a un écart de 22,36 % favorable à la Ville entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation des professionnels externes.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont été très étonnés d'apprendre que plusieurs contrats totalisant quelque 12 M\$ étaient suspendus depuis longtemps en attente de la réalisation du présent dossier. Les représentants du Service de l'eau ont expliqué que la stratégie retenue pour la mise aux normes de l'usine de Pierrefonds avait été d'octroyer divers petits contrats selon les spécialités requises au lieu de tout regrouper dans un seul contrat alloué à un entrepreneur général. La Ville s'est alors retrouvée à jouer un rôle de quasi entrepreneur coordonnant le travail de tous les contractants, ce qui a généré une grande complexité de coordination. Le Service de l'eau a donc choisi de suspendre l'exécution des contrats.

Selon le Service, ces contrats pourront reprendre quand les travaux de structure et d'architecture prévus au présent contrat auront été réalisés.

Les membres ont longuement discuté du choix de procéder avec plusieurs contrats plutôt que de regrouper l'ensemble des travaux sous un seul entrepreneur général coordonnant ses sous-traitants. La suspension des contrats déjà octroyés entraîne des coûts additionnels et fait en sorte de prolonger considérablement la durée des travaux à l'usine de Pierrefonds.

Par ailleurs, la Commission souligne que la mention faite, dans la section « impacts majeurs » du dossier décisionnel, sur les retards et les frais de compensation aux entrepreneurs, présente une information incomplète et pratiquement incompréhensible.

Enfin, les membres ont apprécié l'insertion, en annexe au sommaire décisionnel, des analyses des soumissions réalisées par les firmes Dessau et Réal Paul, architecte.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE144474003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.